

Réunion du conseil municipal de JUIGNAC

Le 29 août 2022

Présents : Alain Delaunay, Daniel Sucquet, Alain Vigier, Bernard Vergnon, Roselyne Banach, Christophe Petit, Nathalie Vendé, Corinne Guillon, Jérôme Vrignaud, Christophe Marronneaud., Christelle Le Mercier
Secrétaires de mairie : Marie Laure Lafarge, Angélique Surault.

Absents : Jérôme Vrignaud

PREAMBULE

Monsieur le maire remercie Madame Angélique Surault de sa présence pour son premier conseil municipal.

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2022

Adoption : OUI à l'unanimité.

DELIBERATION

Economie d'énergie et palier à l'augmentation du coût de l'électricité : L'envolée du prix de l'électricité devient exponentiel. Pour lutter contre la précarité énergétique l'Etat a mis en place le bouclier tarifaire afin d'atténuer les hausses de tarif. Contrairement aux ménages, les collectivités et les entreprises ne sont pas concernées par cette régulation et subissent donc des augmentations très importantes.

Afin de réaliser des économies, Monsieur le maire propose l'arrêt de l'éclairage public sauf les weekends où les salles communales seront louées pour des manifestations privées ou associatives.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

-l'arrêt de l'éclairage public sauf manifestations associatives (loto, fêtes ...). Un bilan sera effectué dans un an.

DECISIONS

Travaux de rénovation du presbytère : Les études de pré-travaux du presbytère ont débuté avec Madame Nano-Herbreteau, notre architecte accompagnée par des cabinets d'études spécialisés :

-L'ensemble de la structure a été étudié et validé. : les murs de l'immeuble sont en très bon état, il n'y a pas de travaux à prévoir.

- La charpente est aussi en bon état, seule une ferme est à revoir dans sa structure (un arbalétrier).

-Dans la cave, il y a des interrogations sur la présence possible de termites, capricornes voire de mères. (Des prélèvements ont été faits).

-Des incertitudes étaient présentes à cause des plafonds plâtrés. Afin de connaître parfaitement l'ossature des planchers et plafonds nous avons mandaté l'entreprise de Christophe Dupont pour les démonter pour la somme de 2340€. Par la suite, un technicien de structure est venu étudier les planchers, les chevrons et leurs portances. Nous sommes en attente de son rapport.

Madame Nano-Herbreteau propose au conseil municipal de valider la proposition d'aménager l'ancien presbytère en deux logements.

Des plans de la cave, du rez de chaussée et de l'étage sont présentés à l'assemblée pour une validation. Sur les documents, nous avons une vue d'ensemble de la répartition des logements, un T3 et un T4. Les cloisons intérieures peuvent être modifiées. La séparation des 2 logements s'appuie sur les murs porteurs permettant aussi une isolation phonique parfaite.

Afin de poursuivre l'étude et le chiffrage des travaux, le conseil municipal doit ratifier cette projection.

Après l'étude de ce dossier le conseil municipal, donne son accord pour la création d'un T3 et T4 : OUI

Le Conseil Municipal valide les plans présentés sous réserve de légères modifications.afin de lancer la réalisation d'une approche financière OUI

Nouveaux jeux dans la cour de l'école : Des jeux complémentaires ont été achetés pour les enfants de l'école. Des partenaires ont aidé à financer ces achats:

-Groupama section de Montmoreau avec un don de 500 €

-Bassinaud Players (association Britannique d'organisation de concerts) avec un don 350 €.

-La mairie assumant le solde de ces jeux.

Pour remercier nos partenaires il serait judicieux d'organiser une inauguration avec le correspond Charente Libre et les donateurs.

Le conseil municipal valide cette proposition OUI

La date sera choisie en concertation avec les enseignantes.

Création d'un emplacement de manœuvre pour des véhicules : L'extrémité du chemin communal de Somme de Vin est très étroite. Les véhicules qui s'y engagent ne peuvent pas faire demi-tour notamment les véhicules de secours ou de livraison qui sont obligés de repartir en marche arrière sur une longue distance.

Madame Pichonneau a contacté Mr et Mme Duperray, propriétaire de la parcelle agricole en face de sa maison afin d'utiliser une petite surface pour créer un dégagement nécessaire pour le retournement de véhicules. Mme Pichonneau a reçu un avis favorable des propriétaires.

Monsieur le maire propose un déplacement sur le site avec les protagonistes pour valider cet emplacement. Si le conseil municipal valide cet aménagement, la commune signerait une convention de mise à disposition avec la famille Duperray. La mairie prendrait en charge les travaux de terrassement et l'ajout de calcaire sur une petite partie de cette propriété privée. C'est une opération de service public à moindre frais financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte ces travaux : OUI

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Travaux voiries : fin du programme 2022.

Travaux en régie :

-Nettoyage du parc du presbytère avec l'arrachage des noisetiers, côté nord. Les racines commencent à détériorer le mur d'enceinte. Côté sud de la cour, Patrick et Bernard Avril, ont enlevé le tas de pierre situé le long de la grange Tourvieille. Il y avait beaucoup plus de gravas que prévus (plusieurs remorques). L'ensemble du terrain a ensuite été nivelé pour un entretien futur plus facile.

-Réfection de l'assiette du chemin rural du bourg à chez Naudit a été réalisé. Le programme comprenait l'arrachage d'une partie des bambous puis égaliser la terre et poser des écobox afin de rallonger l'évacuation du réseau d'eaux pluviales.

-Pose de bordures de trottoir dans le bourg afin de canaliser l'eau de pluie et l'empêcher d'entrer dans les caves.

Ces travaux ont été réalisés dans la rue Montalembert côté nord, à partir de l'angle de la rue des Sept Quilles jusqu'à l'habitation de Madame Marty.

INFORMATIONS

Cimetière, reprise de concession : Suite à notre intention de reprendre la concession abandonnée BONNEAURON-BARJOLIN, comme la loi funéraire nous le permet, Monsieur le Maire a contacté l'association charentaise du Souvenir Français, afin de ne pas commettre d'impair.

La réponse de son président souligne les prudenances et réserves à mettre en œuvre pour conserver la mémoire de ces soldats « Morts pour la France ».

Lors d'une reprise de concession d'un soldat Mort pour la France, il est souhaitable que la commune dispose d'un ossuaire ou un « carré » spécifique pour les dépouilles de ces soldats. Une plaque identitaire de ces hommes devra être apposée afin qu'ils restent visibles au regard de l'histoire.

Le conseil municipal envisage la reprise en 2023.

Fibre Optique : La commune de Juignac commence à être éligible au réseau de la fibre optique. Certains opérateurs interviennent déjà pour des branchements individuels (Orange, Sfr, Free...). Afin d'y avoir accès, les personnes doivent faire la démarche auprès de l'opérateur de leur choix. Surtout ne pas oublier de faire jouer la concurrence. Ce branchement est gratuit jusqu'à l'habitation ainsi qu'à l'intérieur de la maison s'il existe un fourreau destiné à cet effet. Ces raccordements par les opérateurs, entre le boîtier et l'habitation, sont financés par la commune et la CdC.

Nouveau drapeau des anciens militaire de Juignac : Nous avons reçu notre nouveau drapeau pour représenter notre commune de Juignac lors des cérémonies. Monsieur le maire propose de profiter de la commémoration du 11 novembre pour faire une cérémonie de passation de l'ancien drapeau au nouveau. Cette cérémonie officialiserait Monsieur Jean Guignard comme nouveau porte-drapeau. Monsieur le maire fera des démarches auprès de la section des anciens combattants du Montmorélien pour que cette cérémonie regroupe plusieurs communes et soit orchestrée avec formalisme.

Le conseil municipal formule un avis favorable : OUI

Valorisation du bourg : Notre bourg reçoit énormément de visiteurs, grâce aux balades sur nos chemins de randonnées, au circuit Géocaching, à la proximité de l'Abbaye de Maumont.

Ne pourrait-on pas surfer sur la vague de la ruralité avec comme atout la fête du blé au pain ?

Pourquoi-pas se démarquer et embellir notre bourg, (c'est une réflexion de Daniel).

Le conseil municipal ou un petit groupe pourrait travailler sur ce sujet :

- Agrandir des photographies prises à Juignac lors de notre fête ou à d'autres moments valorisant notre monde rural.
- Trouver les emplacements d'exposition.
- Estimer le coût de cette opération.

Le conseil municipal décide d'étudier la faisabilité de ce projet : OUI